



Annulation de contrat et frais de dossier

Par **Norguez**, le **15/03/2011** à **08:17**

Bonjour,

J'ai signé un contrat concernant un emplacement publicitaire d'un montant annoncé de 736€ qui est pour une année à hauteur de 7000€. Une clause permet l'annulation en cas de non paiement. Ils me réclament des frais de dossier 800€ indiqués ni dans les cgv ni ailleurs, que faire?